

REGLES D'ACCES

A LA GARE ROUTIERE DE TOURS & A SON ANNEXE LE PARKING DES PEUPLIERS

REGLES D'ACCES A LA GARE ROUTIERE - Place du Général Leclerc

Présentation de l'aménagement

Localisation

La gare routière de TOURS ; communément appelé Halte routière ; est localisée à l'intersection du Boulevard Heurteloup et la rue Edouard Vaillant à un kilomètre de la sortie autoroutière 21 « TOURS Centre » sur l'A10.

Adresse de la gare routière :

- Place du Général Leclerc 37000 TOURS

Coordonnées géographiques :

- Longitude : 0,69251 Latitude : 47,390005

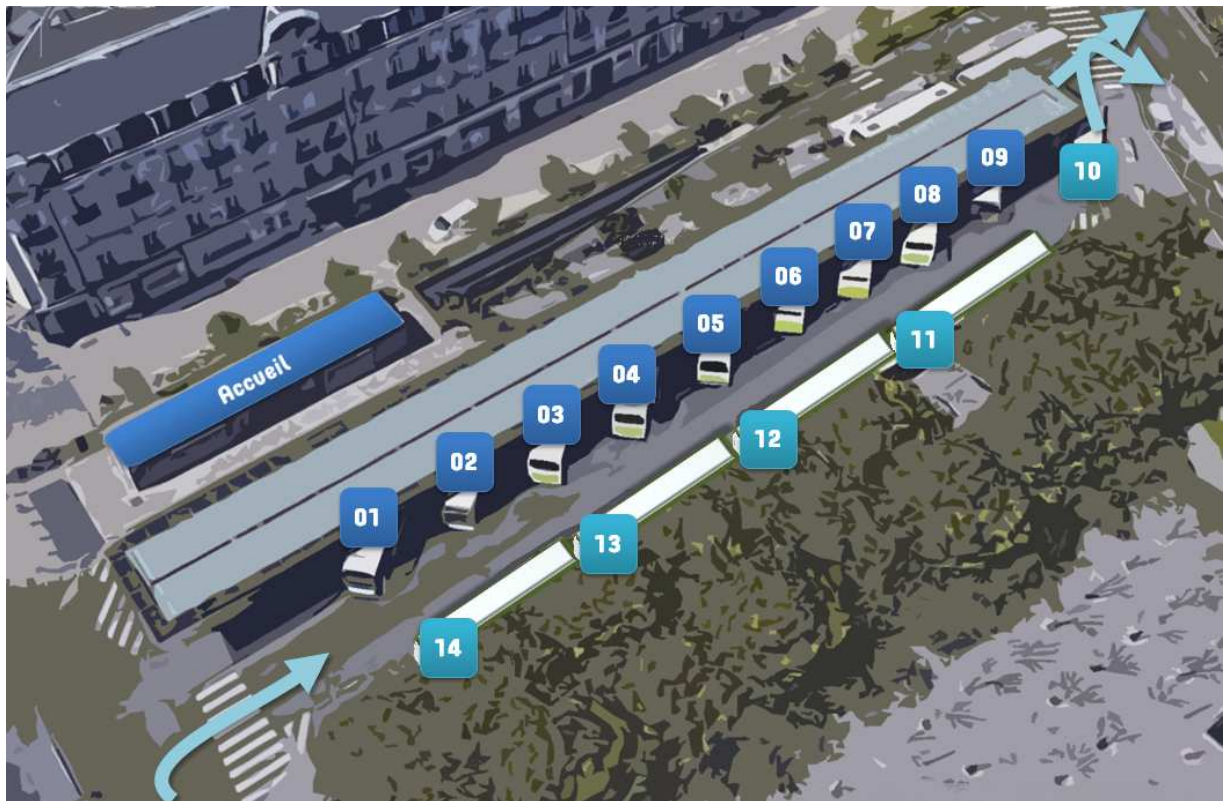
Connexion avec d'autres réseaux de transport de voyageurs

- La gare ferroviaire de TOURS (distance : 50 mètres)
- Le réseau des bus urbain Fil Bleu de l'agglomération tourangelle (3 arrêts sur le site)
- Le réseau de tramway – Ligne 1 - de l'agglomération tourangelle (distance : 80 mètres)
- Espace de prise en charge des taxis sur le parvis de la gare (distance : 40 mètres)

Description

L'espace dévolu aux autocars est ouvert, et il est organisé deux parties offrant au total 14 places :

- 9 quais en épis
 - Ils bénéficient d'un auvent partiel dont la hauteur est suffisante pour accepter tous les types de véhicules.
 - La configuration de l'aménagement que ce soit les entrées ou les sorties des quais interdisent l'accès des véhicules de plus de 13,00 mètres ainsi que les autocars équipés de remorques. Les cars équipés de porte-vélos sont autorisés à quai uniquement si la règle des 13,00 mètres est toujours respectée.
 - Le déploiement des palettes et autres plateformes utilisées pour les déposes et prises en charge des personnes en fauteuil roulant sont impossibles sur les 9 quais.
- 5 places latérales
 - Les stationnements sont réalisés le long d'un trottoir ouvert directement sur les circulations piétonnes de la place.
 - Les autocars équipés de portes-vélos sont autorisés. Les remorques sont également interdites sur les places latérales.
 - Pour les déposes et prises en charges des U.F.R. les transporteurs sont invités à utiliser le quai 10 (le plus proche de la sortie).



Services proposés et équipements

Les services proposés sont accessibles uniquement aux horaires d'ouverture du service d'information et de vente.

Services proposés à l'attention des transporteurs et des conducteurs :

- Toilettes
- Distributeurs de boissons et friandises
- Fontaine à eau
- Pas de salle de repos pour les conducteurs
- Pas de Wifi disponible
- Pas de lavage des autocars

Services proposés, à l'attention des clients voyageurs :

- Salle d'attente (9 places assises)
- Distributeurs de boissons et friandises
- Pas de toilettes, les clients orientés vers celles de la gare (à 100 mètres)
- Pas de fontaine à eau
- Pas de Wifi disponible

Modalité de fonctionnement

Mise à disposition des capacités de stationnement disponibles

Aux heures de pointe, la gare routière est seulement accessible aux services de transports publics réguliers conventionnés réalisant une opération de dépose ou de prise en charge de voyageurs.

Les créneaux horaires concernés du lundi au samedi (sauf les jours fériés) sont de :

- 7h00 à 9h30
- 11h30 à 14h30
- 16h00 à 19h00

En dehors de ces créneaux horaires ainsi que les dimanches et les jours fériés, l'accès à la gare routière par d'autres services est possible, **attention toutefois, les stationnements sur les quais en épis restent interdits.**

Les créneaux horaires où l'accès est ouvert à tous les services quels que soit le jour, sont :

- 09h30 à 11h30 (2 heures)
- 14h30 à 16h00 (1h30 heure)
- 19h00 à 07h00 (12 heures)

Modalité de demande d'accès

Les entreprises doivent demander par courrier au Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, l'autorisation d'accès au site de la halte routière, en précisant les éléments suivants :

- Longueur du véhicule
- La présence de matériel annexe, porte-ski, porte-vélo, remorque
- L'utilisation de plateforme U.F.R.
- Le jour d'arrivée
- Heure de l'arrivée
- Heure de départ

La demande sera traitée dans un délai de 30 jours maximum. Dans le cas d'une réponse favorable de l'autorité compétente, le transporteur s'engage à confirmer ou non son déplacement au minimum 24 heures à l'avance.

Adresse de l'autorité compétente :

Espace Région Centre Val de Loire
3 place du Général Leclerc
37000 TOURS

Tarification et facturation

Taxe de départ (Service régulier conventionné) : **1,66€**

Tarif du stationnement :
(Service occasionnel)

Les paiements sont effectués à l'accueil de la gare routière.

Les règlements en espèces et par carte bancaire sont acceptés.

Jour : 8h00-19h00	
1 heure	4.70 €
2 heures	9.40 €
3 heures	11.20 €
4 heures	12.90 €
5 heures	14.70 €
6 heures	16.50 €
7 heures	18.30 €
La journée	18.80 €

Nuit : 19h00 – 8h00	
1 nuit	18.80 €
2 nuits	31.90 €
3 nuits	41.10 €
4 nuits	50.50 €
5 nuits	59.90 €
6 nuits	69.30 €
7 nuits	78.70 €

Tarification valable au 1er janvier 2018

Horaires d'ouverture du service d'information et de vente

La présence de personnel à la gare routière est assurée en continue :

- Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00
- Le samedi de 7h00 à 18h30
- Les jours fériés et les dimanches, le service est fermé.

Téléphone : **02.47.05.30.49**

Adresse de courriel : halte-routiere.tfv@transdev.com

REGLES D'ACCES A LA GARE ROUTIERE – Parking des Peupliers

Présentation de l'aménagement

Localisation

Le parking des Peupliers est localisé le long de la rue Edouard Vaillant à un kilomètre au sud de la gare routière (Place du Général Leclerc) soit à deux kilomètres de la sortie 21 de l'A10.

Adresse de la gare routière :

- 170 rue Edouard Vaillant 37000 TOURS

Coordonnées géographiques :

- Longitude : 0,702824 Latitude : 47,383131

Connexion avec d'autres réseaux de transport de voyageurs

- Le réseau des bus urbain Fil Bleu de l'agglomération tourangelle (1 arrêt sur le site)

Description

Les stationnements disponibles sont au nombre de 15, ils sont organisés sous la forme de deux lignes longitudinales. Sept bénéficient d'un trottoir côté droit du véhicule et les huit autres, un trottoir côté gauche.

Aucune place ne permet l'usage d'une plateforme U.F.R. dans les règles de l'art.

Services proposés et équipements

Le local est ouvert 24h/24, il est toutefois accessible qu'au seul conducteur de transports public réguliers conventionnés (en régulation sur le site).

Services proposés à l'attention des transporteurs et des conducteurs :

- Salle de repos pour les conducteurs (micro-ondes)
- Toilettes

Les clients voyageurs disposent

- Abri-voyageurs.
- Pas de salle d'attente
- Pas de toilettes

Modalité de fonctionnement

Mise à disposition des capacités de stationnement disponibles

Cet espace est le lieu de régulation des services réguliers conventionnés avant leur départ de la gare routière Place du Général Leclerc, ainsi que des départs des services librement organisés.

L'accès occasionnel au Parking des Peupliers est libre 24 heures/24.

Modalité de demande d'accès

Pour une utilisation régulière, les entreprises doivent demander par courrier au Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, l'autorisation d'accès au site de la halte routière, en précisant les éléments suivants :

- Longueur du véhicule
- La présence de matériel annexe, porte-ski, porte-vélo, remorque
- L'utilisation de plateforme U.F.R.
- Le calendrier prévisionnel de présence
- Les plages horaires des arrivées et des départs

La demande sera traitée dans un délai de 30 jours maximum. Dans le cas d'une réponse favorable de l'autorité compétente, le transporteur s'engage à confirmer ou non son déplacement au minimum 24 heures à l'avance.

Adresse de l'autorité compétente :

Espace Région Centre Val de Loire
3 place du Général Leclerc
37000 TOURS

Contact de l'exploitant des deux sites

Transdev Touraine

23 rue Ettore Bugatti BP 438
37024 TOURS Cedex 3

Téléphone : **02.47.77.13.20**

Adresse de courriel : transdevtouraine@transdev.com

SIREN exploitant : 00.000.315.350.165

SIRET exploitant : 31535016500041

Date d'édition : 1^{er} janvier 2018